

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Dominique BUCCHINI

- **OBJET** : REALISATION DU PROJET D'IMPRIMERIE
NUMERIQUE POUR L'EDITION DE LA PRESSE
QUOTIDIENNE NATIONALE.

CONSIDERANT l'initiative du Syndicat de la Presse Quotidienne Nationale qui, à la recherche d'une alternative au transport aérien pour diminuer ses coûts et améliorer les horaires de mise en kiosque, porte le projet d'imprimer en Corse les journaux distribués dans l'Île, soit 14 titres,

CONSIDERANT que la réalisation de ce projet nécessite la création d'une imprimerie numérique représentant un investissement important, ne pouvant être supporté uniquement par l'État et la Collectivité Territoriale de Corse, et ayant justifié, à l'initiative du Président du Conseil Exécutif, l'inscription de cette opération au PO FEDER lors de la révision de celui-ci, en mai 2011,

CONSIDERANT qu'assuré du financement de l'Union Européenne, le Syndicat de la Presse Quotidienne Nationale a poursuivi la préparation du projet, envisageant la constitution d'un Groupement d'Intérêt Économique associant les quatorze sociétés éditrices et le groupe « Nice-Matin » et la localisation de l'activité dans les locaux de « Corse Presse » à Lucciana,

CONSIDERANT que l'État se montre à présent réticent quant à l'éligibilité de cette opération au bénéfice des financements européens,

CONSIDERANT l'inquiétude des salariés des sociétés « Corse Presse » et « Corse distribution » qui craignent de voir compromis un projet représentant un enjeu majeur pour l'avenir du secteur dans l'Île,

.../...

CONSIDERANT que la Corse dispose des atouts techniques et humains pour mener à bien un tel projet,

Que la localisation de cette activité dans l'Île permettrait de pérenniser et de créer des emplois qualifiés dans un secteur qui, au plan régional comme au plan national, n'est pas à l'abri de difficultés,

Qu'elle contribuerait, ensuite, à moderniser l'appareil de production insulaire et qu'enfin, elle conforterait, à l'évidence, la stratégie de développement durable dans laquelle souhaite s'engager la Corse, car elle permettrait de répondre à un triple défi : social, technologique et environnemental.

Que la perspective d'impression sur place des journaux nationaux est une opportunité que la Corse doit saisir,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME sa volonté de voir se réaliser le projet de Centre d'impression numérique sur le site de Lucciana pour l'impression de la Presse quotidienne nationale.

SOUTIENT l'action entreprise par Monsieur le Président du Conseil Exécutif visant à faciliter la faisabilité de ce projet en réunissant les parties prenantes afin d'examiner les conditions de relance de ce dossier.

DEMANDE à Monsieur le Préfet de Corse de confirmer l'engagement pris en mai 2011 d'inscrire cette opération au titre du PO FEDER.